

AGE ET DEGRÉ D'INSTRUCTION DES PERSONNES CONDAMNÉES
POUR DÉLITS SUJETS À POURSUITE, PAR PROVINCE.

1889.

PROVINCES.	Condamnations.	INSTRUCTION				AGES.									
		Supérieure.	Élémentaire.	Incapable de lire ou d'écrire.	Non donnée.	Au-dessous de 16 ans.		16 ans et au-dessous de 21.		21 ans et au-dessous de 40.		40 ans et au-dessus.		Non donnés.	
						H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
Ontario.....	2,318	25	1,766	373	154	373	18	428	45	954	81	296	41	79	3
Québec.....	1,361	5	1,077	207	72	215	23	201	18	731	45	95	18	15	..
Nouv.-Ecosse.	131	..	78	19	34	31	..	19	2	35	2	9	1	29	3
N.-Brunswick.	80	..	58	9	13	4	..	9	..	36	1	14	2	9	5
Manitoba...	93	1	84	6	2	15	..	26	2	41	3	4	..	2	..
Col.-Anglaise.	146	..	80	12	54	4	..	11	1	66	1	12	..	39	12
Ile du P.-E...	22	1	21	4	..	3	..	12	..	1	2
Les Territoires	57	2	28	2	25	10	..	19	1	3	..	24	..
Total....	4,208	34	3,192	628	354	646	41	707	68	1,894	134	434	64	197	23

712. La diminution constante des années 1884, 1885 et 1886 dans le nombre de condamnés incapables de lire ou d'écrire a cessé, car en 1886, la proportion au nombre total était de 9·60 pour cent ; mais en 1887 elle s'est élevée à 15·24 pour cent, en 1888 à 14·81 pour cent et en 1889 à 14·92 pour cent. Il est probable que le soin apporté à la préparation des relevés est la cause réelle de cette augmentation. Quant aux âges, les proportions de ceux qui ont été condamnés était comme suit :—

	1886. Pour cent.	1887. Pour cent.	1888. Pour cent.	1889. Pour cent.
Au-dessous de 16 ans. . .	11·00	12·84	16·06	16·32
16 ans et au-dessous de 21.	16·64	16·78	18·55	18·42
21 ans et au-dessous de 40.	50·66	48·93	46·22	48·19
40 ans et au-dessus.	17·92	18·26	13·69	11·83

Les chiffres ci-dessus sembleraient indiquer une augmentation dans la dépravation de la jeunesse, ce qui n'est pas encouragé. Criminels. au-dessous de 16 ans.